

## Négociation des salaires minima dans la branche du Froid

Ce jour, se sont tenues des négociations sur la grille des salaires minima dans la branche du Froid.

Après avoir obtenu 3,2 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille en début d'année 2022, FO a revendiqué 4 %, en raison de l'inflation qui s'établit pour le moment est de 5,9 % sur l'année.

La délégation patronale est revenue avec une proposition de 2,88 % sur les quatre premiers niveaux de la grille et de 1,7 % sur tous les autres niveaux, ce qui fait passer le premier niveau de la grille à 1700 €, avec une application au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

FO sera signataire de cet accord qui augmente les salaires des salariés de la branche du Froid.

Paris, le 21 septembre 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire fédérale en charge de la branche du Froid 06.31.36.29.44